

Études foncières et besoins légaux : quelles pratiques pour une vraie intégration d'un projet à son territoire ?

Ingrid Jeanne, INSUCO

Pascal Rey (PhD), INSUCO

Agro-économiste et titulaire d'un doctorat en géographie du développement, Pascal a plus de 18 années d'expérience en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud, où il a participé à de nombreux programmes de recherche sur le développement.

Pascal combine à la fois une expertise de terrain et une connaissance actualisée des principales problématiques du secteur du développement. En tant que chercheur associé à l'IFSRA, ses travaux sont régulièrement publiés dans des revues et des ouvrages scientifiques, en particulier sur les questions relatives aux droits fonciers, à la gestion des ressources naturelles, à la RSE, aux processus de réinstallation... Il donne des cours dans plusieurs Universités en France et en Afrique sur des thématiques comme le secteur minier en Afrique, la gestion des ressources naturelles, la méthodologie de la recherche, le droit foncier...

Pascal est également Président Directeur Général de la société internationale d'ingénierie sociale INSUCO, qui a acquis une expérience approfondie de la gestion sociale et les questions foncières.

Ingrid est ingénieure en agro-développement international et spécialisée dans la gestion de projet. Elle a développé son expérience dans le domaine des études socio-économiques et agricoles, dans divers contextes en Afrique et en Amérique Latine, s'appuyant sur de solides compétences en matière de méthodologies d'enquête et d'analyse du contexte rural. Sa compréhension des stratégies agraires et son expérience opérationnelle des études de terrain lui ont permis de travailler dans la coordination de projets à l'international ainsi que dans la coordination et la supervision de diverses études spécifiques à des projets extractifs en Guinée, notamment autour des questions foncières et réinstallation. Elle est aujourd'hui Directrice Technique chez Insuco Guinée.

Résumé

Due diligences, études d'impact, plans d'action sont autant de documents à produire dans les phases de faisabilité d'un projet, qu'il soit privé ou public, qui sont souvent perçus comme de simples obligations légales pour obtenir les permis de développement du projet. Pourtant, ces étapes peuvent être pensées comme des outils de facilitation de la mise en œuvre d'un projet pour toute sa durée de vie.

Ainsi, comprendre les enjeux fonciers au niveau local dès la phase de faisabilité peut permettre de gagner du temps, et donc de rationaliser les coûts, mais surtout d'optimiser les phases à venir du projet, à condition que toutes les études soient conçues comme des outils opérationnels. Avoir une compréhension fine des pratiques foncières locales va participer par

exemple à l'élaboration des matrices d'éligibilité pour les plans d'action pour les réinstallations. L'identification des ayants droit et des différents faisceaux de droit (droits d'administration et droits opérationnels) sont autant d'éléments indispensables pour déterminer les types de compensation et leur niveau, ainsi que les groupes d'individus ou les personnes légitimes. Dans le même sens, les études socio-économiques peuvent être construites dès le départ pour répondre aux besoins de suivi évaluation des plans d'actions qui suivront. Plus largement, comprendre le droit foncier local et ses implications dans la gestion des ressources naturelles ouvre la voie à la construction de la stratégie générale du projet, voire sa définition, pour diminuer les impacts sur les communautés riveraines et sur leurs modalités de gestion des ressources naturelles. On comprend alors que les parties sociales et environnementales des études menées dans les contextes africains sont intimement liées et mettre en avant les pratiques locales qui participent à la gestion environnementale est un élément important pour diminuer les impacts environnementaux d'un projet. Ce positionnement a autant la vertu de répondre aux besoins légaux (législation nationale et normes internationales) qu'aux besoins opérationnels du projet, tout en optimisant les investissements dans tous ces prérequis des phases de faisabilité.

En nous basant sur des travaux de recherche et d'expertise menés entre 2011 et 2019, nous détaillerons les différentes phases clés d'un projet type (faisabilité, construction, exploitation, fermeture) et les différents outils nécessaires à l'intégration du projet au territoire dans le respect de la durabilité environnementale et sociale. Nous illustrerons par des cas d'étude chaque étape et la documentation légale à produire pour ces étapes, en soulignant les besoins de compréhension des pratiques foncières locales pour les phases suivantes. La géomatique représente alors un élément liant entre toutes ces étapes et doit être alimentée dès les premières études terrain. Cela passe par une réflexion autour de l'optimisation des relevés de terrain et de les dimensionner non simplement pour satisfaire une étape mais pour satisfaire l'entièreté des besoins du projet.